

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
sgk.csss@parl.admin.ch

À l'attention des

- gouvernements cantonaux
- partis politiques
- associations faîtières des milieux économiques
- organisations intéressées

Le 25 mai 2011

07.455 Iv. pa. Ratification de la Convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité
Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

À sa séance du 12 mai 2011, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a approuvé et mis en consultation un projet d'arrêté fédéral concernant l'initiative parlementaire 07.455, déposée par la conseillère nationale Liliane Maury Pasquier (Ratification de la Convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité). Cet arrêté fédéral autorise le Conseil fédéral à ratifier ladite convention ; en outre, il modifie légèrement la loi sur le travail (art. 35a, al. 2) de sorte que les mères qui allaitent puissent disposer du temps nécessaire à l'allaitement.

La commission a chargé le SECO de lancer la consultation sur le projet d'acte auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des milieux économiques ainsi que des autres organisations intéressées.

Vous trouverez en annexe le projet d'acte de l'Assemblée fédérale élaboré par la CSSS-N, assorti du rapport explicatif, ainsi que le texte de la Convention n° 183 de l'OIT ; vous pouvez également télécharger les versions électroniques de ces documents sur le site <http://www.admin.ch/aktuell/vernehmlassung/index.html?lang=fr>. Si vous souhaitez participer à la consultation, nous vous saurions gré de bien vouloir faire parvenir votre avis d'ici au

31 août 2011

à l'adresse suivante : SECO, Direction du travail, Affaires internationales du travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne. Afin de faciliter l'examen des réponses que nous recevrons, nous souhaiterions également disposer d'une version électronique en format Word, que vous pouvez envoyer par courriel à elisabeth.muller@seco.admin.ch.



Vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Thérèse Meyer-Kaelin
Présidente de la commission

Annexes :

- Projet de la CSSS-N mis en consultation / Rapport explicatif / Convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité
- Tableau synoptique
- Liste des destinataires